

Assurance-santé—Loi

devaient être très mauvais en arithmétique quand ils allaient à l'école.

Voyons les faits. Premièrement, le Canadien qui vit dans l'une des trois provinces qui exigent le paiement de primes a déjà payé les soins médicaux par le biais de l'impôt provincial de sa province; une portion minuscule du coût des soins médicaux dans cette province est défrayée par les primes. Le problème des primes, c'est qu'elles frappent les citoyens de manière très inéquitable, puisqu'elles coûtent aussi cher aux pauvres qu'aux riches. De mon point de vue, c'est inadmissible.

Deuxièmement, l'administration de ce système de primes coûte très cher. Il faut mettre sur pied un service chargé de leur perception. Et comment s'assurer que ces primes sont bel et bien payées? Cela ne me regarde pas, mais j'ai fait remarquer à certains de mes homologues provinciaux que rien ne les empêche de préciser dans la formule de déclaration d'impôt, que le gouvernement fédéral traite et administre en leur nom, la somme qu'ils veulent que nous mettions de côté pour les soins médicaux. Ils croient que les primes constituent une bonne façon de rappeler aux Canadiens le coût élevé des soins de santé. C'est faux. Ces primes sont trop élevées pour ne pas créer de problèmes à certains parmi les plus démunis, mais elles sont beaucoup trop faibles pour faire ressortir le véritable coût des programmes de santé.

La formule d'impôt serait peut-être le meilleur mécanisme. Ce serait très facile. Peut-être faudrait-il convertir la totalité des sommes dans ce secteur en points d'impôt; les gens paieraient alors selon leur revenu, ce qui est la façon progressiste de financer des programmes dans une société moderne.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Ainsi, on ne pourra priver de soins quiconque n'a pas payé ses primes. Bien sûr, chacun doit verser son dû, mais il n'y a pas lieu de priver qui que ce soit des soins dont il a besoin sous prétexte qu'il ne l'a pas fait. Qu'en est-il des impôts? Mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Bussières) fait bien son travail. Il s'assure que tous et chacun paient leurs impôts comme il se doit.

M. Gamble: Bien sûr, qu'ils les doivent ou non. Vous êtes des prophètes de malheur!

Mme Bégin: Chacun a le devoir de payer ses impôts. Je suis très heureuse que les conservateurs soient d'accord avec ce principe. Comme j'ai déjà occupé le poste de ministre du Revenu national, je sais que les impôts sont la base même de nos programmes. Le fait que le percepteur d'impôts s'en prenne à tous ceux qui n'ont pas payé leurs impôts n'a rien à voir avec l'assurance-maladie. Il doit accomplir ses tâches. C'est tout à fait normal dans toute société. Néanmoins, cela n'a rien à voir avec les soins donnés dans un cabinet de médecin ou à l'hôpital. C'est pourquoi les primes sont à mon avis une fiction, comme bien des choses d'ailleurs.

M. Gamble: Vous voulez dire qu'elles n'existent pas?

Mme Bégin: Il me semble que le Toronto *Star* rapportait vendredi matin que la nouvelle loi canadienne sur la santé imposerait des dépenses de l'ordre de 500 millions de dollars à l'Ontario. C'est une invention. A ma connaissance, le montant des frais modérateurs perçus dans la province ne sont pas très élevés, environ 50 millions. En vertu de la nouvelle loi, la province se verra imposer une pénalité de 50 millions jusqu'à ce que les choses rentrent dans l'ordre. Pourquoi exagérer et parler de 500 millions? La province de l'Ontario admet-elle ainsi

qu'elle n'a pas rémunéré suffisamment ses médecins par le passé? Non. Je ne le crois pas.

M. Gamble: Ne présumez rien.

Mme Bégin: Exposons les faits. Je suis sûre que le député n'est pas au courant de la situation.

M. Gamble: Il y a eu une augmentation de 36 p. 100 en Colombie-Britannique. Vous voulez que la même chose se passe en Ontario?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le ministre a la parole.

Mme Bégin: Le député ne semble pas se rendre compte que les dépassements d'honoraires n'ont rien à voir avec une augmentation du budget ou des frais, dans n'importe quelle province. Les dépassements d'honoraires sont un petit supplément spécial que certains spécialistes, une minorité, soit dit en passant, reçoivent directement en contournant tout le régime; ils mettent ce supplément en poche sans justification.

Pour répondre à la question du député, la grande majorité des médecins ne demandent pas de supplément. Le médecin Untel reçoit un supplément; ce dernier s'élève à des centaines de milliers de dollars par personne dans certaines régions du pays. Pourquoi? Ce médecin est-il meilleur qu'un autre? C'est à prouver. Personne ne peut apporter une telle preuve.

M. McDermid: Vous êtes dangereuse.

Mme Bégin: Une saine gestion et une bonne administration du régime médical n'ont rien à voir avec l'autorisation de demander un supplément ou l'instauration du ticket modérateur pour empêcher, paraît-il, les Canadiens d'abuser du régime. Les Canadiens n'abusent pas du régime médical.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Personne n'aime attendre des heures au service des consultations externes ou au service des urgences, personne. Essayez un peu si vous n'en êtes pas convaincu. Personne n'aime attendre dans un cabinet de médecin en lisant dix fois la revue *Macleans* ou la revue *People*, même si ces revues sont extrêmement intéressantes. Tout le monde a autre chose à faire dans la vie. C'est la raison d'être de l'assurance-maladie.

J'en parlerai une dernière fois mais je voudrais avoir plus de temps pour expliquer en quoi consiste un régime de 9 milliards de dollars. Je tiens toutefois à dire, avant que la présidence n'annonce la pause du déjeuner, que le régime est bien financé...

M. McDermid: Bien financé?

Mme Bégin: J'ai une petite brochure intitulée «Les faits» que le ministre de la Santé de l'Alberta a remis devant moi aux journalistes la semaine dernière. Voici un autre document sur la répartition des sommes qui servent à financer le régime. Environ 76 p. 100. Je lui ai dit que je lui offrirais un petit ordonnateur pour Noël; il n'est pas très fort en calcul. Soixante-seize pour cent du total provient des recettes générales de la province. Quatorze pour cent vient du gouvernement fédéral. Il m'a dit: «Monique, à la page 4 les chiffres sont exacts». Mais à la page 1, pour une raison quelconque, ils ne les ont pas corrigés.

Des voix: Oh, oh!

Mme Bégin: Il est vain de prétendre que ce n'est pas le cas pour l'Alberta. Dès que j'aurai quitté mon poste, je commence-